

# LE CENSEUR,

Journal de Lyon, Politique, Industriel et Littéraire.

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.  
 PRIX :  
 16 francs pour 3 mois ;  
 32 francs pour 6 mois ;  
 64 francs pour l'année.  
 Hors du département du Rhône  
 1 franc de plus par trimestre.



ON S'ABONNE :  
 A LYON, au bureau du journal, quai St-Antoine, n. 27, et grande rue Mercière, n. 52, au 2e.  
 A PARIS, à la librairie-correspondance de P. Justin, place de la Bourse, n. 8.

LYON, 12 février.

M. SAUZET ET M. FULCHIRON.

M. Fulchiron écrit aujourd'hui dans les journaux ministériels, qu'il a été opposé aux doctrines seulement sur la question financière du remboursement des rentes ; que sur tout le reste, il est parfaitement d'accord avec les anciens ministres ; qu'il ne soutiendra jamais un système différent du leur, système qui, avec l'aide de M. Fulchiron, a ramené la paix et la prospérité dans notre patrie.

Le journal qui défend l'autorité dans notre ville publie cette lettre du député du quartier Saint-Jean et il ajoute : « Nous croyons pouvoir affirmer que notre député, M. Sauzet, dont le nom se trouve depuis quelques jours en jeu dans les combinaisons ministérielles que l'on fait circuler, a déclaré formellement ne vouloir accepter l'entrée au ministère qu'à la condition que rien ne serait changé dans le système politique suivi jusqu'à ce jour. »

Nous croyons M. Fulchiron de bonne foi. — Peut-être a-t-il la tête assez légère pour avoir sérieusement voté le renvoi des ministres, sans espérer d'autre avantage que celui d'obtenir un an plutôt l'adoption des projets de M. Humann.

Mais si M. Fulchiron a pu, sur un pareil motif, renvoyer des hommes sans lesquels, à son avis, il n'y aurait ni prospérité ni paix dans notre patrie, il est permis de croire qu'aucun autre député n'a agi aussi inconsidérément.

Ce n'est pas l'ambition qui a entraîné M. Fulchiron à servir cette fois la cause de la liberté. — Non, à coup sûr ! Mais il s'est laissé engluier par des hommes qui voyaient, dans le résultat d'un changement ministériel, plus de bénéfice qu'une satisfaction donnée à M. Humann contre M. de Broglie. M. Fulchiron prétend qu'il a expliqué dans un article de journal les motifs qui l'ont porté, lui et ses amis, à donner un congé définitif aux ministres. Nous avons relu cet article et nous voyons que M. Fulchiron a voulu défendre, outre les intérêts financiers du pays, la dignité et l'indépendance de la chambre compromise à chaque instant par le despotisme : « du reste, dit M. Fulchiron, quels que soient les hommes qui viendront s'asseoir aux bancs des ministres, ils seront forcés de suivre sans dévier le système qui a triomphé jusqu'à ce jour, et d'obéir à la sagesse royale et à la ferme volonté de la majorité des chambres. Qu'ils essaient de réformer un seul article des lois protectrices de la paix publique, de prononcer le mot d'amnistie, et ils verront quel sort leur sera réservé. Non-seulement la majorité toujours subsistante pour toutes les questions politiques se lèverait contre eux, mais encore beaucoup de ceux qui n'ont pas voté les lois de septembre dernier et qui maintenant reconnaissent avec franchise le bon effet qu'elles ont produit. »

Très-bien, pour M. Fulchiron ; mais il n'a pu ici parler que pour lui-même, libre qu'il sera demain de demander hautement, si cela lui plaît, le retour des ministres déchus. Il n'a pu parler ainsi au nom du ministère futur, et nous croyons que le *Courrier de Lyon* s'aventure un peu trop, en affirmant par avance que M. Sauzet ne changera rien au système ministériel.

Nous défions M. Sauzet, ministre, de refuser l'amnistie, sans se déshonorer complètement aux yeux du pays.

## GRAND-THÉÂTRE.

LES RÉVERIES DE M. CRÉMONT. — BAL PAR SOUSCRIPTION.

Qui connaît la tragédie d'*Iphigénie en Tauride* ? Qui ne connaît pas sa burlesque parodie ? Le vaudeville a sauvé de l'oubli l'œuvre du poète. Depuis long-temps *Iphigénie en Tauride* a disparu du théâtre. Elle était morte bien avant la tragédie elle-même, elle est morte doublement aujourd'hui. Si la parodie a fait survivre le titre de cette œuvre tragique, nous ne croyons pas que la musique de M. Crémont rende le même service à la parodie. Les *Réveries* renouvelées par notre habile ex-chef d'orchestre ne valent pas les *Réveries renouvelées des Grecs*, non pas que la musique dont il a cru rajouter cette bouffonnerie ne soit bonne et bien faite et ne mérite l'estime des connaisseurs et l'attention du public, mais parce qu'elle n'est pas là à sa place. Cette broderie ne convient pas au sujet, il lui enlève de son laisser-aller, de son comique, de sa fraîche gaité.

Nous ne comprenons guère comment il a pu venir à l'esprit d'un homme de goût et de talent, comme M. Crémont, de mettre une musique sérieuse sur le poème des *Réveries*. Nous n'avons pas reconnu le spirituel arrangeur de cette originale symphonie de mirlotons et de trompettes d'un sou, exécutée, il y a deux ans, au bal des artistes. Il a traité gravement cette farce de carnaval, il l'a étouffée, éteinte sous le luxe d'une instrumentation déplacée. Ne mettons pas la grisette en grande dame ; ne transportons pas la guinguette dans un salon, le vaudeville à l'opéra, l'orgie dans le bal. Chaque chose a son cadre. De grâce, M. Crémont, rendez-nous les *Réveries renouvelées des Grecs* ; nous aimons mieux cette bonne vicellerie telle quelle. Gardez-nous votre musique pour de meilleures compositions, pour de plus dignes sujets. Nous n'avons pas ri et nous voulons rire avec les *Réveries*. Sans cela, adieu la parodie ! M. Provence, le carnaval est court, rendez vite aux *Réveries* leurs couplets, leur pont-neuf, leur grotesque récitatif et leur libre allure, alors nous vous rendrons notre rire, notre gaité d'autrefois.

Conservez seulement cette excellente charge du pas de *Folies* dans par des hommes et où Charrière et Berthier luttent de comique et d'esprit en parodiant deux de nos danseuses les plus aimées. Je ne les nomme pas, on reconnaîtra la manière de chacune d'elles dans leur parodiste et on ira le lendemain les applaudir à leur tour. Ce divertissement a excité l'hilarité générale et de nombreux applaudissements ; il survivra à l'œuvre de M. Crémont ; il le mérite. Les artistes ont fait tout ce qu'ils ont pu pour lutter contre le froid du grand opéra et les souvenirs laissés par le Vaudeville et ses ex-interprètes. M. Revelle, d'honorable mémoire, y était si simplement comique qu'il est donné à peu d'artistes de nous le faire oublier. Tous en

Lui, qui l'a demandée, quand elle pouvait lui servir de marche-pied pour arriver au pouvoir ; aujourd'hui arrivé au pouvoir, libre de l'accorder, il la refuserait ! mais ce serait une abominable abjuration, ce serait l'aveu d'une ambition sordide, ce serait peut-être, comme dit M. Fulchiron, *obéir à la sagesse royale* ; mais ce serait faire acte d'un honteux servilisme et d'une indigne lâcheté.

On n'a pas oublié les débats sur l'adresse, et l'insistance avec laquelle M. Sauzet refusa d'y laisser passer ce mot de *persévérer* qui impliquait une approbation absolue du système ministériel. M. Sauzet, ministre, ne persévéra pas dans la politique des doctrinaires, ou bien il aura menti effrontément dans toutes les déclamations qu'il a débitées devant les chambres ; il sera prouvé qu'il a été l'un des principaux meneurs d'une troupe d'intrigans qui a renversé les doctrinaires quand leur place a été facile à prendre, quand ils ont vaincu toutes les difficultés, mais qui n'aurait pas osé toucher aux portefeuilles s'il eût fallu courir le moindre danger.

M. Sauzet ne persévéra pas dans le système doctrinaire ; quel est l'homme d'honneur qui, voyant un emploi rempli convenablement, en chasserait violemment celui qui l'occupe, sans autre but que de prendre sa place, et avec le projet bien arrêté de faire tout comme son prédécesseur ? — Les petites raisons qui ont déterminé M. Fulchiron ne doivent avoir aucune prise sur un homme qui aspire à gouverner la France. — Ou l'amnistie sera accordée, ou M. Sauzet ne sera pas ministre.

C'est une chose curieuse que la soudaine susceptibilité de M. Fulchiron et de ses amis ; ils s'aperçoivent tout-à-coup que la chambre n'a plus d'indépendance, que le ministère agit en despote ; ils prennent le premier prétexte venu pour se débarrasser de lui, et, en même temps, ils avouent de bonne foi que s'ils agissent ainsi c'est que les circonstances ont changées, et sont devenues moins difficiles ; que si la liberté de la presse et les associations existaient encore, ils ne sauraient se passer des doctrinaires.

N'est-ce pas avouer le triste rôle de la chambre, impuissante quand le danger est présent, quand il faut prendre une résolution et agir, se gonflant de vanité et d'une ridicule importance quand il n'y a plus rien à faire. N'importe ! nous souhaitons à nos députés des ministres commodes et qui trouvent moyen d'obéir aux caprices du tiers-parti, d'obéir en même temps à la sagesse royale, tout en croyant que ce sera difficile et que ces deux obéissances ne seront pas long-temps d'accord. V. P.

Il est certain que MM. Dupin, Passy et Sauzet ont été chargés par le roi de former un ministère.

M. Laval, ingénieur en chef chargé du service de la Saône, vient de soumettre à l'administration un projet pour le perfectionnement de la navigation de cette rivière à la traversée de Mâcon. M. l'ingénieur se prononce pour le système des barrages à pertuis. Un devis annexé au rapport porte l'évaluation de 4 barrages à la somme de 270,000 fr., réductible à 235,000, si, comme le pense M. Laval, on n'exécute que trois barrages au lieu de 4.

Le projet de créer une banque de circulation à Genève, dans des proportions à la vérité assez restreintes, rencon-

tré une opposition très-marquée, quoiqu'il émane de négocians riches et considérés. La position presque exceptionnelle de Genève, semble lui prescrire à cet égard une réserve dont d'autres villes peuvent sans danger s'affranchir. Un projet de banque de dépôt, avantageux, sous divers rapports, à l'époque où l'on en avait conçu l'idée, fut repoussée au 17<sup>e</sup> siècle par des considérations analogues à celles qui jettent de la défaveur sur celui dont on s'occupe aujourd'hui.

général font beaucoup trop d'efforts et de grimaces pour exciter le rire ; et moins on le cherche et plus on le provoque. M. Duprez l'apprendra sans doute aux Variétés où il se rend l'année prochaine. Vernet lui dira son secret.

Nous arrivons au bal par souscription sans transition, comme le bal lui-même est arrivé occuper la nuit du samedi. On eût dit que la tarentule avait piqué la ville, tellement, à dix heures, les facres bruyants et les rapides cabriolets brûlaient le pavé de nos rues. A minuit, la salle offrait un aspect plein de mouvement et d'éclat. La décoration était du meilleur goût. Gustave III avait prêté son palais. La lumière du gaz se mariait à celle des bougies. Si les femmes, cet ornement indispensable de toute fête, et surtout de tout bal, étaient là malheureusement en minorité, celles qui s'y trouvaient se faisaient remarquer autant par la richesse et l'élégance que par la variété de leurs costumes.

Dans l'intérêt du plaisir, il nous semble que MM. les commissaires auraient dû donner l'exemple du travestissement. Cela aurait jeté à travers le bal plus de gaité et de vie. Ils auraient trouvé ainsi un grand nombre d'imitateurs. Des parties auraient pu s'organiser, des quadrilles se former et des intrigues se nouer. Car, en se déguisant isolément, on craint de ne servir que de spectacle aux autres, sans les amuser ni s'amuser soi-même. C'est ce qui est arrivé à plus d'un ture !

Les réunions particulières, nombreuses aujourd'hui, ont enlevé, dit-on, les dames de la société aux bals publics. Nous croyons plutôt, nous, que ce sont nos manières et nos mœurs qui les en ont éloignées. La crainte d'être l'objet d'une méprise ou d'entendre de sottis et mauvais propos en arrête plus d'une. Ainsi l'annonce du bal par souscription avait attiré la curiosité de bien des femmes du monde, qui, elles aussi, auraient voulu pouvoir répondre à cet appel et récréer leurs yeux de ce spectacle. Quelques-unes ont résisté à cette tentation ; d'autres sont venues sous le masque et le domino enfermer dans une loge leur curiosité et leur incognito. Pourtant, selon nous, lorsque messieurs les commissaires le voudront, il leur sera facile de donner à une fête de cette nature autant de garanties que peut et doit en demander l'honnêteté d'une femme. Le bal des artistes n'avait-il pas résolu ce problème ? Pourquoi le bal par souscription ne réaliserait-il pas tout son titre ? Pourquoi ne serait-il pas accessible seulement pour ceux qui auraient véritablement souscrit ? Pourquoi ceux de messieurs les commissaires qui sont mariés ne commenceraient-ils pas, pour première garantie morale, à amener leur femme au bal, au risque de gêner quelques heures leur liberté ou leur plaisir. Ce n'est que par de pareils moyens qu'on ramènera la bonne société à nos bals publics et qu'on forcera la jeunesse à y apporter de bonnes manières et un langage de bonne compagnie. L'ennui

Ces jours derniers plusieurs filles publiques, détenues à l'hospice de l'Antiquaille, sont parvenues à tromper la surveillance des gardiens et à s'évader en escaladant le mur qui donne sur le Chemin-Neuf. Elles ont sauté dans un tonnerre qui se trouvait au bas de ce mur, et l'une d'elles, moins adroite ou moins légère sans doute que ses camarades, s'est même fait, en tombant, de fortes contusions à la cuisse et à la tête, ce qui ne l'a pas empêchée cependant de prendre aussi la fuite. Deux d'entr'elles ont été arrêtées quelques instants après, et réintégrées bientôt dans le lieu de leur détention.

Une maison bâtie en briques et planches, rue de la Liberté, sur les terrains de l'hospice, vient de s'écrouler pour la seconde fois. Tous les habitans avaient heureusement déménagé, et on n'a à déplorer aucun accident.

On lit dans le *Mercure Séguisien* : Un ouvrier mineur employé dans les mines de Méons, a eu le corps couvert par un éboulement de charbon. Apporté à l'hôpital, il a expiré le lendemain.

Les lettres et journaux arrivés de New-York sont en général d'une nature pacifique.

Le *Mercantile Advertiser* et *New-York Advocate*, s'exprime ainsi au sujet du second message que le président Jackson doit présenter au congrès américain, par suite du retour de M. Barton et du refus du paiement de l'indemnité réclamée à la France :

« Les nouvelles que nous recevons de Washington annoncent que le président Jackson doit adresser sous peu, au congrès, son message spécial au sujet des relations avec le gouvernement français, et nous remarquons à regret que l'on pense assez généralement que ce message sera hostile à la France. »

« Quoiqu'il soit difficile de deviner l'intention d'un homme qui, pour nous servir d'une expression modérée, est plutôt gouverné par l'impulsion spontanée de ses sentimens que par un jugement calme et réfléchi, nous sommes cependant portés à croire que les choses ont pris, depuis cette session, une direction telle, que le président hésitera de proposer des mesures qui compromettraient la tranquillité des deux pays. »

« La demande formelle qui fut faite au président de produire et de déposer la lettre supprimée, que l'on suppose renfermer des expressions non équivoques sur les intentions pacifiques et amicales de la France ; la manière dont cette lettre fut reçue par le secrétaire de l'état ; les discussions qui eurent lieu pendant le dernier congrès, au sujet des faibles moyens de défense sur nos côtes ; la nature des nouvelles plus récentes de France, exprimant des vœux sincères pour le maintien de la paix, et les renseignements positifs qu'on nous donne que les armemens, dans les ports français, ne sont qu'une précaution purement défensive ; le dommage incalculable qui

alors y perdra tout ce que le plaisir y gagnera. Nous soumettons ces réflexions aux ordonnateurs du second bal, que nous promet l'affiche du Grand-Théâtre pour le 27 courant. Car tout dépend de la volonté des commissaires et des bases qu'ils poseront. En définitive, le bal a été brillant et aussi gai que peuvent l'être ces sortes de réunions où l'on ne se connaît pas tous, et où peu de masques se mettent en frais d'esprit pour vous intriguer autrement que par le banal : *Je te connais*. Rien n'est venu troubler l'harmonie des joyeux quadrilles de notre Muzard, M. Rozet ; rien, si ce n'est le bruit que fait, en s'échappant, le bouchon de champagne. Car M. Schimper était venu planter sa tente culinaire derrière le palais de Gustave. Il nous a ménagé une surprise de sa façon. Au milieu de son buffet riche et varié, s'élevait un superbe bouquet de fleurs composées toutes avec des légumes artistement taillés et découpés de façon à tromper l'œil de M. Seringe lui-même. On peut s'en convaincre encore en allant le voir dans la montre de ce restaurateur. Nous avons laissé le bal à l'heure où le bal se défait lui-même, où les masques tombent sous la sueur du front, où la contredanse est délaissée pour la volaille au gros sel, à l'heure enfin où il faut le quitter, si l'on n'en veut emporter une fâcheuse impression. La loterie, ou pour me servir de l'expression consacrée, empruntée à l'Italie, la *tombola* avait offert 12 lots de très-bon goût, éclus, presque tous, à des personnes pour la plupart étrangères à notre cité. Nous conseillons à M. Provence, et ce conseil sera entendu de lui, de mettre nos peintres à contribution pour une prochaine *tombola*. Ce serait un lot agréable pour tous, qu'une pochade de Guindrand, un paysage de Dubuisson ou de Fonville. Ces artistes se prêteront, nous en sommes sûrs, à une semblable résolution. Ils y mettraient plus d'honneur que de vues intéressées, et donneraient ainsi un nouvel attrait aux chances de la loterie. A M. Provence de s'entendre avec eux et de servir la cause de la peinture en contribuant, pour sa part, à la faire aimer. Ce serait une heureuse et louable idée à réaliser ; nous l'attendons de sa part. Il est question de former ici un comité de lecture pour les ouvrages de la localité destinés à être joués sur nos théâtres. Cette sage mesure serait autant dans l'intérêt de l'art que dans celui du public. Ce dernier aurait alors moins souvent la pénible mission de formuler sa justice à coups de sifflets. M. Singier, en fondant ici un répertoire lyonnais, avait senti la nécessité de constituer un comité de lecture. M. Provence vient de mettre ce projet à exécution. Peut-être parviendra-t-on ainsi à détruire cet axiome trop de fois justifié : *Mauvais comme une pièce de crû* ! A l'œuvre donc, messieurs du comité !

alors y perdra tout ce que le plaisir y gagnera. Nous soumettons ces réflexions aux ordonnateurs du second bal, que nous promet l'affiche du Grand-Théâtre pour le 27 courant. Car tout dépend de la volonté des commissaires et des bases qu'ils poseront.

En définitive, le bal a été brillant et aussi gai que peuvent l'être ces sortes de réunions où l'on ne se connaît pas tous, et où peu de masques se mettent en frais d'esprit pour vous intriguer autrement que par le banal : *Je te connais*.

Rien n'est venu troubler l'harmonie des joyeux quadrilles de notre Muzard, M. Rozet ; rien, si ce n'est le bruit que fait, en s'échappant, le bouchon de champagne. Car M. Schimper était venu planter sa tente culinaire derrière le palais de Gustave. Il nous a ménagé une surprise de sa façon. Au milieu de son buffet riche et varié, s'élevait un superbe bouquet de fleurs composées toutes avec des légumes artistement taillés et découpés de façon à tromper l'œil de M. Seringe lui-même. On peut s'en convaincre encore en allant le voir dans la montre de ce restaurateur.

Nous avons laissé le bal à l'heure où le bal se défait lui-même, où les masques tombent sous la sueur du front, où la contredanse est délaissée pour la volaille au gros sel, à l'heure enfin où il faut le quitter, si l'on n'en veut emporter une fâcheuse impression.

La loterie, ou pour me servir de l'expression consacrée, empruntée à l'Italie, la *tombola* avait offert 12 lots de très-bon goût, éclus, presque tous, à des personnes pour la plupart étrangères à notre cité.

Nous conseillons à M. Provence, et ce conseil sera entendu de lui, de mettre nos peintres à contribution pour une prochaine *tombola*. Ce serait un lot agréable pour tous, qu'une pochade de Guindrand, un paysage de Dubuisson ou de Fonville. Ces artistes se prêteront, nous en sommes sûrs, à une semblable résolution. Ils y mettraient plus d'honneur que de vues intéressées, et donneraient ainsi un nouvel attrait aux chances de la loterie. A M. Provence de s'entendre avec eux et de servir la cause de la peinture en contribuant, pour sa part, à la faire aimer. Ce serait une heureuse et louable idée à réaliser ; nous l'attendons de sa part.

Il est question de former ici un comité de lecture pour les ouvrages de la localité destinés à être joués sur nos théâtres. Cette sage mesure serait autant dans l'intérêt de l'art que dans celui du public. Ce dernier aurait alors moins souvent la pénible mission de formuler sa justice à coups de sifflets. M. Singier, en fondant ici un répertoire lyonnais, avait senti la nécessité de constituer un comité de lecture. M. Provence vient de mettre ce projet à exécution. Peut-être parviendra-t-on ainsi à détruire cet axiome trop de fois justifié : *Mauvais comme une pièce de crû* !

A l'œuvre donc, messieurs du comité !

Lyon B.

résulterait pour notre pays, sans compensation aucune, d'une guerre maritime avec la France; enfin, tout semble nous dire que le message attendu ne peut réclamer des mesures qui seraient hostiles à la France.»

## Revue des Journaux.

Journal des Débats.

Quels que soient ces ministres, nous n'avons pas de parti pris contre eux; on peut nous en croire, à l'impatience que nous éprouvons de les voir à l'œuvre. Nous étions attachés, nous ne disons pas seulement par une vieille affection, mais par l'admiration la plus sincère, la mieux justifiée, la mieux sentie, aux hommes d'état illustres qui viennent de se retirer des affaires. Nous aimions leurs personnes, mais nous aimions surtout leurs opinions, leurs principes et l'admirable persévérance avec laquelle ils les soutiennent depuis cinq ans pour l'honneur du trône et le bien du pays. Nous ajouterons, et puissions-nous nous tromper, que dans les circonstances où se trouve encore la France, à peine échappée aux périls d'une effervescence déplorable, la retraite de ministres si fermes, si habiles, si éprouvés, si courageux, nous paraît un malheur public. Mais à Dieu ne plaise que notre sympathie profonde, inaltérable, pour les ministres qui s'en vont, se tourne en haine contre les ministres qui arrivent! Nous sommes disposés, tout au contraire, à les estimer, rien que pour le courage dont ils feront preuve en montant au pouvoir après leurs illustres devanciers. C'est là déjà une marque de confiance que nous aimons à trouver dans des hommes d'état. D'un autre côté, nous ne voulons pas faire à notre pays et à notre gouvernement constitutionnel une condition si fâcheuse et si dure, qu'en dehors de quelques supériorités politiques, éprouvées par les affaires et reconnues par tous les partis, il n'y eût plus de choix possible, plus de ministère possible. Non, le gouvernement de la France n'est pas inféodé à quelques hommes, quelque éminent que soit leur mérite: notre constitution politique admet une plus large concurrence, et la prérogative royale s'en trouve bien. Nous concevons, et, pour notre part, nous aimons ces rivalités qui s'agitent autour du pouvoir, ces oppositions qui l'avertissent, ces ambitions vigilantes qui le convoitent; tout cela est de l'essence du gouvernement représentatif. Nous ne détestons que l'intrigue.

Que si l'intrigue avait renversé le dernier cabinet; si les ministres que nous regrettons n'avaient succombé qu'à la plus déplorable coalition de jalousies mesquines, de vanités étroites et de préjugés sans noblesse, eh bien! nous dirions encore à leurs successeurs: Faites le bien du pays, et nous oublierons les tristes alliances qui vous ont portés au pouvoir. Continuez le système de vos devanciers, et nous oublierons la haine injuste dont vous poursuiviez leurs personnes. Les torts de votre opposition, son inconséquence radicale, cette hostilité sourde qui fatigue depuis deux ans le gouvernement et les chambres, vous pouvez tout expier, à nos yeux du moins: gouvernez comme les ministres que vous remplacez! Ayez comme eux le cœur ferme en présence des factions. Comprenez comme eux la dignité dans la paix et l'ordre dans la liberté. Respectez comme eux les lois qui ont voulu la France et que les chambres ont votées pour assurer son repos. Résistez comme eux: car pendant long-temps encore le devoir d'un gouvernement sage sera de résister à la vivacité des prétentions et à l'impétuosité des desirs nés d'une grande commotion politique. La France est moins libérale que ses lois; ses lois ont pris les devants sur elle; résistez, pour qu'elle les rejoigne! A ces conditions, nous ne serons pas contre vous, qui que vous soyez, qui n'avez pas craint d'accepter la succession des ministres du 11 octobre!

Le *Constitutionnel* est, lui, très-rassuré; il trouve tout naturel de pousser doucement à gauche le ministère qu'il a conçu et dont il salue déjà la naissance: « Les amis de la révolution de juillet qui se trouvent en grand nombre dans l'ancienne majorité reconnaîtront à l'œuvre comme bien sont peu tranchées les nuances qui les distinguent des hommes de la gauche. » N'est-ce pas là une assurance bien faite pour flatter la majorité de la chambre, cette majorité qui a voté la loi des associations, la loi des crieurs publics, la loi des armes de guerre, les lois de septembre; qui a voté toutes les mesures de conservation demandées par le ministère, malgré les cris et les protestations de la gauche.

Voilà donc les nuances assurément fort légères qui séparent la majorité et l'opposition! Et qui se chargera donc d'effacer ces dissidences, de rapprocher et de confondre ces nuances? Est-ce l'opposition qui fera amende honorable aux votes de la majorité, et qui déclarera bonnes et salutaires les lois d'énergie répression qu'elle a faites? Est-ce la majorité qui demandera pardon d'avoir sauvé le pays et châtié les factieux, pour se rapprocher de l'opposition? Il faut pourtant s'expliquer. Dès qu'il s'agit d'effacer les nuances qui distinguent les partisans et les adversaires du système que nous défendons, il faut de toute nécessité que, d'un côté ou de l'autre, il soit fait d'immenses concessions; il faut que la gauche amnistie la majorité, ou que la majorité accepte les repentirs de la gauche; point de milieu: il n'y a pas d'alliance possible, entre si vieux ennemis, à d'autres conditions.

Eh bien! voilà ce que le *Constitutionnel* propose à ses amis comme une ressource au milieu de la crise parlementaire qui les pousse au pouvoir: la déconsidération de la majorité ou celle de l'Opposition! L'alliance entre deux systèmes diamétralement contraires! la conciliation de vœux, d'espérances, de sentiments qui se combattent depuis cinq ans! Tout cela est chimérique; tout ce programme d'union et d'oubli est le rêve d'une philanthropie par trop naïve, s'il n'est l'œuvre d'une ambition par trop présomptueuse. Demander à l'Opposition qu'elle désarme, quand elle ne songe qu'à affaiblir le pouvoir, quand elle n'attend qu'un résultat de la crise qui promet le ministère à ses alliés d'un jour, et ce résultat, c'est le rapport des

lois répressives de 1834 et de 1835; demander à la majorité qu'elle s'appuie sur l'Opposition, le *Constitutionnel* ne dit pas dans quel intérêt, mais c'est probablement afin que le tiers-parti puisse se passer un jour de l'ancienne majorité; demander tout cela, c'est ne pas comprendre la situation respective des opinions et des partis dans la chambre des députés. Quant à nous, nous leur croyons une allure plus décidée; nous voyons entre eux des différences plus sérieuses et plus durables; et pour rester persuadés de l'inconciliable opposition des principes entre des hommes qu'on se flatte vainement de rapprocher, pour conserver les alarmes salutaires qu'une politique insouciance voudrait effacer trop tôt de nos esprits, nous jetons nos yeux sur le pays; nous le voyons tranquille, mais calmé d'hier; les factions sont vaincues, mais il y a quelques jours encore elles menaçaient la justice devant la cour des pairs; et, pour dire tout en un mot, le gouvernement est armé de lois redoutables, mais la machine infernale fume encore!

Le Temps.

La mauvaise humeur du parti doctrinaire s'accroît de jour en jour. Il s'en prend à la chambre, à ses successeurs, à la royauté.

Les conférences pour la formation d'un nouveau ministère, n'ont commencé que ce matin, le *Journal des Débats* l'annonce lui-même, et en présence de ce fait, et de ce que toute la presse répète depuis trois jours, il n'en persiste pas moins à parler d'irrésolutions imprévues, de refus impolitiques de la part des hommes parlementaires qui ont, dit-il, amené cette crise, et qui compromettent le pays par leur retard.

Il est évident que les ministres démissionnaires ne se sont pas tenus pour battus par les deux premiers échecs qu'ils ont reçus à la chambre, et qu'ils avaient conservé une dernière espérance que le vote des bureaux d'hier soir leur a tout-à-fait enlevée. Ils ne se sont crus séparés de leurs portefeuilles que lorsque la majorité a eu manifesté son intention sous toutes les formes possibles de suffrage: au scrutin secret, par assis et levé, par le choix des commissaires. Alors seulement ils ont pris la chose au sérieux, et aussitôt la question d'une nouvelle administration commence à être agitée.

Cependant voilà qu'aujourd'hui, avant même que MM. Dupin, Passy et Sauzet aient été reçus par le roi, ils parlent avec une sorte d'affliction de la sage lenteur, de la prudence du roi; ils blâment ceux qui détruiraient par leurs tergiversations l'effet de l'initiative royale.

A qui s'attaque donc cette ironique plainte? Quelles causes, si ce ne sont leurs dernières tentatives pour arracher à la chambre un désaveu, ont retardé l'effet de l'initiative royale?

La chambre est traitée avec aussi peu de respect. On fait entendre qu'elle n'a pas compris son propre vote. On veut la condamner à opérer d'ici à trois jours la conversion des rentes, sous peine de se contredire et d'accepter un ajournement déguisé. On essaie de faire sortir de ses actes récents une absurdité et une sottise. C'est, au reste, le système plaidé par les plus chauds partisans de l'ancien ministère dans les bureaux; à les entendre, il fallait que la chambre, pour sa dignité, se jetât à tort et à travers sur le premier mode venu d'opérer la conversion, et qu'elle en finit dans les quarante-huit heures.

Il ne faut point s'étonner de cette étrange et loyale façon de combattre mise en pratique par la minorité doctrinaire. Elle va travailler à pousser les choses au pire, afin de repêcher, s'il se peut, les portefeuilles en eau trouble. Il faut, pour qu'ils soient contents, que le roi improvise, entre midi et une heure, un ministère sans conditions de force et de durée; il faut que la chambre convertisse le cinq pour cent du jour au lendemain, afin qu'ils puissent l'accuser et la convaincre de folie; il faut que leurs successeurs irritent la majorité, et en même temps raniment avec l'opposition toutes les querelles du passé: car la conciliation, c'est leur tourment; l'union et la certitude de la majorité, c'est leur terreur. A l'exemple du médecin de Molière, ils veulent que le nouveau cabinet tombe de la faiblesse dans l'impuissance, de l'impuissance dans la provocation au désordre, de la provocation au désordre dans l'émeute, de l'émeute dans la guerre civile, et ils jettent en se retirant le nom de Casimir Périer qui n'eut jamais leurs tendances, dont ils se sont séparés dans plus d'une question vitale, et qui les désavouerait s'il vivait aujourd'hui.

Nous ne savons quelle sera la composition de l'administration future, ni quelle personne sera chargée de la former définitivement, mais nous espérons qu'elle sera forte et durable. Quel spectacle en effet ce serait pour la France et pour l'Europe qu'un cabinet tombant encore au bout de quelques jours, non devant des difficultés réelles, mais devant une intrigue, et le petit cercle doctrinaire se resserrant encore une fois autour de la royauté, proclamant toute autre combinaison impossible, s'imposant comme une maladie passée à l'état chronique à force de rechutes; puis, dans la chambre ranimant toutes les causes de divisions, toutes les aigreurs, sans lesquelles cette coterie ne peut avoir vie et puissance.

Le Constitutionnel.

Les doctrinaires calomnient à tout hasard le ministère qui n'existe pas encore, convaincus que de leurs malveillantes insinuations il restera toujours quelque chose. Le nouveau cabinet va donc, à leur dire, se mettre à la remorque de l'opposition; mais à quelles conditions obtiendra-t-il son appui? par le délaissement complet des principes de Casimir Périer, et encore, est-ce pour tomber bientôt après, sous les coups de l'opposition elle-même, qui lui accorde une aide momentanée, seulement pour ménager la transition.

Nous n'avons à défendre ici ni un ministère qui n'est pas créé, ni l'ancienne opposition, qui a donné des gages suffisants de modération et de loyauté pour n'avoir pas à se disculper des intentions qu'on lui suppose. Les doctrinaires oublient qu'ils n'ont jamais été qu'une coterie, qu'ils n'ont

usé, par tempérament et par position, que des expédients à l'usage des coteries, et ils s'obstinent à faire à leur image les partis politiques, si respectables qu'ils soient par l'autorité de leurs principes et par le chiffre numérique qu'ils représentent. Nous ne ferons sur toutes ces insinuations qu'une observation, parce qu'elle est décisive. L'ancienne opposition monarchique de gauche est destinée à jouer un beau rôle dans la chambre, à participer, ce qui lui a manqué jusqu'à présent, à l'action gouvernementale, à prendre la large place dans une majorité vraiment nationale: elle le sait, et, comme nous l'avons déjà dit, elle accepte de grand cœur ce rôle qui lui convient: pleine de confiance dans les principes libéraux des hommes qui paraissent destinés à prendre en main le pouvoir, elle oublie aujourd'hui, moins que jamais, cette déclaration faite à la tribune par un de ses chefs les plus éminents, qu'il fallait accepter les faits accomplis et ne pas ranimer des dissentiments désormais éteints.

Telle est l'opinion à peu près unanime des hommes de la gauche; ils y demeureront fidèles, on peut en avoir la ferme assurance, et leur intérêt même vient en aide sur ce point à leur loyauté si bien éprouvée. Le ministère en expectative n'aura pas, on le sait, de penchant à brusquer les expériences politiques; si l'ancienne opposition se montrât trop impatiente ou trop exigeante; si, au lieu de se borner à accepter les améliorations que le ministère aurait reconnues praticables, elle voulait précipiter le gouvernement dans la voie des épreuves, en réclamant réformes sur réformes, elle manquera complètement son but, car elle ne forcerait pas la main aux hommes qui représentent les idées de modération et de progrès mesuré, et elle rouvrirait la porte du pouvoir aux doctrinaires, en disloquant la nouvelle majorité.

## Chronique.

NOUVELLES DES JOURNAUX SUR LA FORMATION DU MINISTÈRE.

*Journal des Débats.* — Ce qu'on trouve de plus officiel dans tous les journaux et correspondans de Paris, c'est la phrase suivante du *Journal des Débats*:

« Dans leur entretien avec le roi, MM. Dupin, Passy et Sauzet ont accepté la mission de former un cabinet. »

— *L'Impartial.* — Hier, à dix heures et demie du soir, un aide-de-camp de sa majesté est allé successivement chez MM. Dupin aîné, président de la chambre, Passy et Sauzet, députés, pour les prévenir que le roi les recevrait aujourd'hui à midi. En conséquence, ces messieurs, après s'être concertés, se sont rendus ensemble au château et ont accepté l'offre qui leur a été faite d'entrer dans un nouveau cabinet. Pour ce qui le concernait, M. Dupin a déclaré au roi qu'aucun ministère ne lui paraissait préférable à la présidence de la chambre, mais que, dans la circonstance actuelle, il devait laisser de côté ses convenances personnelles et se mettre à la disposition de sa majesté. La question de la présidence du conseil a été alors posée, M. Dupin s'est empressé de dire que, selon lui, sa majesté devait réserver ce titre à un maréchal de France ou à tout autre notabilité politique qui n'accepterait pas un portefeuille sans être en même temps chef du cabinet. Il paraît donc que M. Dupin n'a eu qu'une influence partielle dans la nouvelle combinaison.

Le roi a pensé que pour que le nouveau cabinet eût plus de chances d'obtenir la majorité dans les deux chambres, chacune d'elles devait y fournir à peu près le même contingent. C'est d'après cette idée qu'aujourd'hui à la Bourse on faisait courir la liste suivante d'un cabinet qui ne serait pas encore complètement organisé puisqu'il y manque un président du conseil:

Aux affaires étrangères, M. le comte de Flahaut, pair de France;

A l'intérieur, M. le comte de Montalivet, pair de France;

A la guerre, M. le maréchal Molitor, pair de France;

Aux finances, M. Gautier, pair de France;

A la justice et aux cultes, M. Dupin, président de la chambre des députés;

A la marine, M. l'amiral Rosamel, député;

Au commerce, M. Passy, député;

A l'instruction publique, M. Sauzet, député.

*Minuit.* — Rien n'est encore achevé; la liste qui circulait à 4 heures à la chambre et que nous reproduisons, contient en effet les bases de la future combinaison, mais ces bases ne sont pas définitivement arrêtées. M. Dupin doit se rendre encore demain matin au château.

— M. Thiers s'en va répétant partout que place lui a été offerte dans toutes les combinaisons ministérielles; qu'il connaît l'avantage de sa position, mais qu'il ne veut pas s'en prévaloir pour le moment. « Ma retraite, ajoute-t-il, me profitera plus qu'une longue campagne parlementaire, car elle me débarrassera à la fois de mes anciens collègues et de mes nouveaux adversaires. Je suis l'homme indispensable; Dupin et Sauzet une fois usés, et le tapis débarrassé, je me mettrai à la tête d'un ministère destiné à une longue et glorieuse carrière. Il n'y a que trois hommes en France qui comprennent le temps et la politique du temps; je ne nommerai pas le premier; le second est M. de Talleyrand; moi, je suis le troisième. »

— L'intrigue ne se tient pas pour battue: forcée de déguerpir, elle n'épargne rien pour désunir, même avant leur entrée au pouvoir, des hommes honorables dont l'union fait la force. Ainsi, ce soir, des voix officieuses colportaient partout le bruit que dans les conférences qui ont eu lieu aujourd'hui, M. Passy aurait déclaré « qu'il ne ferait jamais partie d'un conseil dont M. Dupin aurait la présidence. » On conçoit le but de cette charitable manœuvre, mais nous pouvons affirmer que ce langage n'a pas été tenu et qu'on a complètement dénaturé, en les rapportant, les paroles prononcées par l'honorable M. Passy.

— Les ministres démissionnaires commencent à prendre

leurs démissions au sérieux, et ils songent même aux postes qu'il leur conviendrait d'occuper, ne renonçant nullement à la politique militante. Si, comme ils le prévoient, M. Dupin aîné fait partie du ministère nouveau, voilà pour eux un beau concours parlementaire qui va s'ouvrir. Ils seraient presque consolés de voir l'honorable président à leur place, s'ils pouvaient assoier un des leurs dans le fauteuil du président. Toutefois, ce n'est pas sans avoir fait long-temps valoir leurs titres respectifs, que M. Thiers, M. Persil et M. Duchâtel se sont désistés, en faveur de M. Guizot, de cette prétention, qui avait souri tout d'abord à leurs ambitions communes. Heureusement M. Dubord à été le premier forcé de convenir qu'il était trop châté à être le premier forcé de convenir qu'il était trop jeune; M. Persil a plus difficilement fait le sacrifice de ses chances; M. Thiers a plus long-temps encore défendu les siennes, et s'est presque fâché tout rouge quand on lui a objecté son manque de gravité. Mais enfin, d'un accord unanime, c'est définitivement M. Guizot qui a été proclamé seul candidat par ses trois collègues. La doctrine prétend faire une question de cabinet de sa nomination, et recrute déjà des voix dans l'ancienne majorité; mais elle aura deux concurrents redoutables dans MM. Lepelletier d'Aulnay et Martin (du Nord). (Idem.)

— *Le Temps.* — Dans les listes inventées et répandues à la chambre et à la bourse, M. Dupin était nommé comme président du conseil. L'honorable président de la chambre a lui-même aujourd'hui, dans la salle des conférences, démenti formellement ce bruit. Il a déclaré que le choix de ses collègues au commencement de la session l'avait porté assez haut pour que dans sa pensée tout changement de position fût pour lui un sacrifice; qu'il n'hésiterait pas cependant à accepter le portefeuille qui pourrait lui être offert, celui de la justice et des cultes, par exemple, s'il devait ainsi servir les véritables intérêts de la royauté et du pays, et faire prévaloir l'opinion de la majorité. Mais il a ajouté que ni lui, ni aucun de ses amis politiques de la chambre des députés, qui paraissent devoir faire partie du nouveau cabinet, ne prétend à la présidence du conseil, afin que rien ne puisse faire obstacle à la formation du ministère futur.

« Il est vrai que nous avons été appelés aux Tuileries, » M. Passy, M. Sauzet et moi: le roi n'a encore chargé personne de la formation d'un cabinet, mais nous sommes tous trois à ses ordres. Pour moi, je suis prêt à accepter un portefeuille si l'on juge utile de me le confier, et disposé à rester sur mon siège si je suis un obstacle à la composition d'un ministère. »

Telle était la réponse de M. Dupin aux nombreuses questions qu'à son retour du château on lui adressait dans la salle des conférences.

Ah! ah! monsieur le président, s'écrie M. V., si cette fois vous faites un cabinet, on ne pourra pas vous accuser d'être éunuque et impuissant.

J'ai toujours été un homme très-complet, reprend M. Dupin, un peu surpris de l'interpellation.

En ce cas, répond M. V., nous devons regretter de ne vous avoir pas invité aux fêtes de Grand-Vaux.

Vous auriez eu grand tort, monsieur: ce n'est point là que je voudrais montrer ma virilité.

La répartition de M. le comte V. a nécessairement été des plus piquantes; mais le long éclat de rire qui a fait retentir les voûtes de la salle, a privé ses voisins du plaisir de l'entendre, et nous de celui de la répéter. (Idem.)

— *Le Constitutionnel.* — Ce qui paraît certain, c'est l'agrément donné par le roi à une composition où entreraient MM. Dupin, Sauzet et Passy.

On assure, et ceci complique la question ministérielle, qu'une fois le cabinet constitué, et la présidence de la chambre demeurant vacante, les doctrinaires veulent porter à cette haute dignité le chef réel de l'ancien cabinet, M. Guizot. Cette candidature nous paraît singulièrement aventurée, mais l'outrage de la coterie ne nous permet pas de douter que ce projet n'ait été conçu. Nous verrons si on osera tenter l'épreuve, et demander à la chambre qu'elle formule une seconde fois et avec plus d'énergie encore, ses répugnances pour les doctrinaires. La chambre, quand l'heure sera venue, ne saurait trop mûrement peser le choix qu'elle aura à faire. A la suite d'une révolution ministérielle que ses votes ont nécessitée, ce choix aura la plus haute signification. Les hommes qu'on désigne comme devant faire partie du cabinet, regarderaient, et à bon droit, la nomination d'un des ministres démissionnaires, comme la rétractation formelle du vote qui les aurait portés au pouvoir.

ONZE HEURES ET DEMIE DU SOIR. — Il n'y a absolument rien de terminé. Les négociations sont moins avancées que ce matin, mille intrigues se heurtent et se croisent en tous sens. On disait ce soir dans les salons politiques: « Il est impossible de reprendre l'ancien ministère, et il est impossible d'en former un nouveau. »

Nous savons cependant que des hommes honorables ont accepté, mais il en est quelques autres qui se laissent dominer par les craintes les plus imaginaires, et qui redoutent tout à la fois l'opposition de la doctrine et l'appui de l'opposition; qui ne se fient ni au centre gauche, qui les soutiendra, ni même à une grande partie du centre, qui offre de les soutenir.

Cependant, la chambre est impatiente, et le pays ne l'est pas moins.

— *Le National.* — Ainsi que l'annonçait ce matin le *Journal des Débats*, MM. Dupin, Passy, Sauzet, ont dû se rendre aujourd'hui à midi aux Tuileries, pour y recevoir les premières ouvertures de la couronne. Une première condition était faite à M. Dupin, et il a d'abord reculé devant elle: le roi lui abandonnait la présidence et le choix de tous ses collègues, mais se réservait la nomination de deux nouveaux ministres aux affaires étrangères et à l'intérieur. Il n'est pas étonnant qu'un homme de l'esprit de M. Dupin ait cru qu'on se moquait de lui en lui faisant

cette condition. Se réserver l'intérieur et l'extérieur, le dehors et le dedans, c'est-à-dire les deux grandes parties du gouvernement, prendre les télégraphes, la police, les fonds secrets, la correspondance avec les préfets, les communications avec les cabinets étrangers, et laisser à M. Dupin la justice, les cultes, l'instruction publique, les finances, la guerre, la marine, c'était dire à M. Dupin:

« J'aurai, moi, le gouvernement; et vous, vous partagerez avec vos amis l'administration; le budget de 1836 est présenté; la conversion est jugée en principe et le mode d'exécution est indifférent; l'effectif de l'armée est déterminé; les crédits supplémentaires pour la marine sont déjà dressés et présentés; faites du reste, c'est-à-dire de la justice, du commerce, des travaux publics, de l'instruction élémentaire et secondaire, ce qu'il vous conviendra; les travaux de la session sont déjà tous indiqués et bornés. »

« Nous ferons une courte campagne législative, et aussitôt après la clôture de la session, nous vous renverrons; nous rappellerons les ministres dont vous vous avez séparés bien malgré nous; vos prédécesseurs retrouveront leur système à peu près intact, au moins dans les deux départements de l'intérieur et de l'extérieur, ce qui est l'important. »

Que M. Dupin ait embrassé tout ce calcul en homme d'affaires consommé, et que, pour rien au monde, il n'ait consenti à s'y prêter, c'est ce que tout le monde a attendu de lui d'abord; mais il faut bien croire, malgré le silence du ci-devant journal ministériel du soir, que de puissantes considérations ont ébranlé la première résolution de M. Dupin, et qu'il a consenti à être le membre principal d'un cabinet qui réserve à la cour le ministère de l'intérieur et celui des affaires étrangères. Voici, en effet, la liste universellement accréditée à l'heure où nous écrivons:

- A la justice, M. Dupin, avec la présidence;
- A la guerre, le maréchal Molitor;
- Aux finances, M. Gautier;
- A l'intérieur, M. de Montalivet;
- Aux affaires étrangères, M. de Flahaut;
- A la marine, M. Rosamel;
- Au commerce, M. Passy;
- A l'instruction publique, M. Sauzet;
- M. de Flahaut est aide-de-camp du roi, M. de Montalivet est intendant de la liste civile: on conviendra qu'il était impossible de faire une plus belle part à la couronne dans la composition du nouveau cabinet. Nous raisonnons sur un fait qui n'a pas encore une entière authenticité, mais qui est on ne peut plus généralement admis; aucune autre liste que celle que nous citons n'a été répandue aujourd'hui. Nous pouvons donc regarder comme certain, si M. Dupin ne se dédit avant l'insertion au *Moniteur*, que le ministère du télégraphe et des fonds secrets n'aura été ôté à M. Thiers que pour être rendu à M. de Montalivet, et que les affaires extérieures ne quittent M. de Broglie que pour passer à M. de Flahaut. En dévouement aveugle, la couronne gagne au change; mais M. Dupin et ses collègues du tiers-parti sont si maltraités dans cette combinaison, que nous voulons conserver un doute jusqu'à ce que nous ayons vu fonctionner un tel ministère.

— *La Gazette de France.* — dit, en parlant de MM. Dupin, Sauzet et Passy, que ces trois noms représentent les trois questions à l'ordre du jour: M. Passy représente l'économie, M. Sauzet l'amnistie, et M. Dupin l'adjonction des capacités dans la loi électorale.

*La Gazette de France* ajoute: MM. Martin (du Nord) et Béranger (de la Drôme) sont les candidats du tiers-parti à la présidence de la chambre.

Nous croyons ce moment favorable parce qu'il délivre la France du système impitoyable. Il y a incontestablement un progrès immense dans la situation. Depuis trois ans cette situation était mûre et on était parvenu à la retarder. Notre opposition contre les hommes n'a rien de systématique. Si les nouveaux ministres donnent l'amnistie, l'économie et la réforme, nous applaudirons à toutes ces mesures.

On lit dans la *Gazette des Tribunaux*:

Ainsi que nous l'avons annoncé, la cour royale de Paris (chambre d'accusation) a rendu son arrêt dans l'affaire relative à l'attentat contre la vie du roi Louis-Philippe, sur la route de Paris à Neuilly. Voici en quels termes est conçu cet arrêt important:

« Considérant que de l'instruction résultent charges suffisantes contre:

- 1<sup>o</sup> Gabriel Chauveau, 2<sup>o</sup> Charles Chauveau, 3<sup>o</sup> Charles-Auguste Huillier, 4<sup>o</sup> Maximilien Husson, 5<sup>o</sup> Louis Hubert, 6<sup>o</sup> Hypolite Leroy, 7<sup>o</sup> Louis-Antoine Combes, 8<sup>o</sup> Jean-Claude Delaut, 9<sup>o</sup> Charles-Louis Dulac, 10<sup>o</sup> Charles-Napoléon Duval, 11<sup>o</sup> Victor Boireau, 12<sup>o</sup> François Leglantine, 13<sup>o</sup> et la veuve Chauveau, d'avoir en 1835, par une résolution d'agir, concertée et arrêtée entre plusieurs, participé à un complot ayant pour but de commettre un attentat contre la vie du roi, lequel complot a été suivi d'actes commis ou commencés pour en préparer l'exécution; contre Boireau, d'avoir, en 1835, fait à Fieschi la proposition non agréée de participer à une résolution d'agir, concertée et arrêtée entre deux ou plusieurs personnes, dans le but de commettre un attentat contre la vie du roi.

« La cour ordonne la mise en accusation des susnommés et les renvoie devant la cour d'assises du département de la Seine. »

Il résulterait donc de cet arrêt que le nommé Boireau, qui comparait actuellement devant la cour des pairs, aurait, en 1835, proposé à Fieschi de prendre part à un autre complot contre la vie de Louis-Philippe, à un autre attentat qui aurait dû être commis sur la route de Paris à Neuilly, et que Fieschi n'aurait pas agréé cette proposition. Voilà un fait qui, jusqu'à ce jour, était resté complètement inconnu; un fait dont, malgré sa gravité, il n'a pas encore été question ni dans l'instruction, ni dans les débats du procès relatif à l'attentat du 28 juillet: et il ne serait pas étonnant que M. le président de la cour des pairs, après connaissance prise de l'arrêt de la cour royale, jugéât à propos

d'adresser à cet égard quelques questions aux deux accusés. On se demande même s'il n'y aura pas nécessité d'entendre plus tard Fieschi comme témoin devant la cour d'assises de la Seine lorsqu'elle sera appelée à juger l'accusation concernant le complot auquel il a refusé de participer.

— Par suite de l'annulation de l'élection de M. Monthierry fils, le collège électoral de Fougère (Ille-et-Vilaine) avait été convoqué de nouveau.

Le nombre des électeurs présents était de 228. Au premier tour de scrutin M. Monthierry fils a obtenu 129 voix, et son compétiteur, M. Lebeschu, 97.

En conséquence, M. Monthierry a été proclamé député.

— *La Quotidienne* nous apprend qu'un des derniers actes du ministère doctrinaire a été la nomination du maréchal Gérard aux fonctions de grand-chancelier de la Légion-d'Honneur. Le fait paraît vrai. Cette nomination, long-temps différée, n'est signée que depuis peu de jours; mais l'ordonnance reste encore dans les cartons du ministère. Le maréchal étant un des successeurs présumables du dernier cabinet, on avait imaginé ce moyen, fort délicat sans doute, de le rendre impossible. Voilà ce qui explique l'assurance avec laquelle MM. les doctrinaires se sont hâtés de dire que le maréchal Gérard avait refusé un portefeuille... qui ne lui avait pas été offert. (Impartial.)

AVIS.

MM. les Souscripteurs, dont l'abonnement expire le 15 février, sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

Correspondance particulière du Censeur.

Paris, 10 février 1836.

J'étais bien informé hier, en vous annonçant la mort de la reine de Naples. On lit ce matin dans le *Moniteur*:

« Une dépêche télégraphique de M. l'ambassadeur de France, à Turin, annonce que la reine régnante de Naples est morte le 31 janvier, à midi, par suite d'une fièvre bilieuse. »

Cette princesse était de la maison de Savoie, âgée de 23 ans et mariée depuis 1832.

— M. Persil, en quittant le ministère, a voulu laisser le souvenir d'un acte de clémence. Il a remis à MM. Lionne et Bichat, ex-gérans de la *Tribune*, le restant des peines prononcées contre eux par divers arrêts de la cour d'assises.

— Dans la soirée d'hier, des patrouilles assez nombreuses ont eu lieu sans que rien cependant ait pu motiver ce déploiement de forces.

— Le général Latapi a comparu devant la cour d'assises de la Seine; il ne s'agissait plus d'un débat avec M. de Broglie; il ne s'agissait plus de diffamations envers le président du conseil des ministres; mais il s'agissait d'une accusation de faux en écriture authentique.

En 1816, M. Latapi, chef de bataillon dans la garde, était suspecté de *bonapartisme*; il avait été mis à la demi-solde et consigné à Douai. Craignant avec quelque raison d'être traduit devant la cour prévôtale de l'île d'Elbe comme complice du retour de l'île d'Elbe, il se détermina à quitter Douai, et pour n'être pas arrêté en route, il fabriqua un écrit, ainsi conçu: M. le commandant Latapi se rendra à Paris et y résidera: il appose au bas la fausse signature du duc de Feltre, alors ministre de la guerre.

Cette pièce tomba dans les mains de l'autorité après que M. Latapi eut quitté la France; une instruction fut commencée, et un arrêt par contumace lui infligea dix ans de travaux forcés.

Aujourd'hui, M. Latapi est venu purger sa contumace. Les explications qu'il a données et qui reproduisaient les faits que nous venons de rapporter, ont déterminé le jury à prononcer son acquittement.

— *Le Courrier d'Indre-et-Loire* reprend le cours de ses publications interrompues par suite des lois d'intimidation.

— Une lettre de Toulon, en date du 6 février, nous apprend qu'une grande activité règne dans les bureaux et les ateliers de la marine. Seize bâtimens sont en ce moment sur la rade, et dix autres dans le port prêts à y aller au premier ordre. Le télégraphe peut mettre toutes ces forces en mouvement dans l'espace de 24 heures.

La division des équipages de ligne de Toulon vient de recevoir l'avis de la prochaine arrivée en ce port du jeune prince de Joinville; à cet effet on a ordonné la formation d'une compagnie d'élite pour recevoir le prince.

Trois cents hommes provenant du recensement et destinés à la marine sont arrivés à Toulon le 6 février.

COUR DES PAIRS. — PROCÈS-FIESCHI.

Correspondance particulière du Censeur.

AUDIENCE DU 9 FÉVRIER. — PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

A midi et demi les accusés sont amenés par les gardes municipaux, et re prennent leurs places habituelles. Fieschi est au milieu de ses co-accusés. Quelques minutes après la cour entre en séance. L'appel nominal est fait par M. Cauchy.

M. le président: La parole est à M. le procureur-général. M. Martin (du Nord) se lève: Messieurs les pairs, dans tous les temps comme dans toutes les formes de gouvernement, la marche des factions est la même; elles commencent par propager leurs doctrines dans le but de miner l'ordre social et politique qu'elles attaquent, et quand elles se flattent d'avoir excité les sympathies populaires, elles courent aux armes et font un appel à l'insurrection qu'elles ont proclamée le plus saint des devoirs; que si, vaincues par la force et par les lois, elles désespèrent du concours de la majorité nationale, elles recourent alors aux moyens extrêmes, et, dans l'épouvante de leur fureur, elles vont jusqu'à tenter de détruire par l'assassinat les obstacles qu'elles n'ont pu surmonter.

L'histoire est là pour attester la vérité de nos paroles. Voyez la Ligue prêchant au peuple le droit de tuer un prince hérétique. Bientôt le rebelle

Mayenne lèvera l'étendard de la révolte et assiègera le roi jusque dans son palais. Bientôt le poignard de Ravallac frappera Henri IV. Il en a été de même de nos jours : une faction, à la suite de la révolution faite en juillet, au nom de l'ordre et des lois, a voulu, sous prétexte de réclamer les conséquences de cette révolution, nous ramener au régime et aux principes de 95.

Qu'est-il besoin de vous rappeler, messieurs, et sa marche et ses développements ; vous qui, comme législateurs et comme juges, l'avez, pour ainsi dire, suivie dans toutes ses phases ? Vous connaissez son effet et ses publications séditieuses et ses démonstrations avouées, et les sourdes et coupables menées de ses associations. L'attentat dont vous avez aujourd'hui à juger les auteurs est comme le dernier acte de ce drame terrible auquel vous avez assisté.

Qui pourrait en effet prétendre que sans les provocations incessamment dirigées contre le pouvoir, sans les outrages prodigués au chef de l'état, sans les prédications fanatiques de la Société des Droits de l'Homme, des hommes obscurs auraient osé concevoir et exécuter le plus odieux des attentats ?

Toutefois, au moment de vous entretenir des funestes et douloureuses conséquences d'un attentat qui a laissé des vides jusque dans vos rangs, combien ne sommes-nous pas heureux de reconnaître tout ce que la providence a fait en faveur de cette France qu'elle protège, soit en sauvant le roi et ses fils, notre orgueil comme notre espérance, et avec eux, la monarchie et nos institutions ; soit en permettant que le régicide survécût à d'horribles blessures, pour devenir l'accusateur de ceux qui avaient armé son bras, et pour révéler ainsi la vérité tout entière.

Nous n'essaierons pas encore de vous retracer l'horrible scène du 28 juillet ; vous êtes juges, messieurs, et quelque légitimes que soient les sentiments que le souvenir de cette horrible scène élève dans vos âmes, il faut que la raison leur commande. C'est à votre raison seule, à votre raison calme et recueillie que nous nous adresserons.

M. le procureur-général entre ensuite en matière ; s'attachant au principal accusé, il analyse le caractère de Fieschi, énergique dans le bien comme dans le mal ; portant à l'extrême le désir de la renommée par quelque moyen qu'elle fût obtenue ; il le représente comme exploité par des hommes qui ont su profiter de la connaissance qu'ils avaient de ses sentiments intimes, se servir de sa fidélité à remplir une promesse, utiliser son amour pour une jeune fille en lui promettant d'en prendre soin s'il succombait, pour le pousser à commettre le plus affreux des attentats.

Ces hommes sont obscurs, mais sont-ils seuls ? n'ont-ils pas été eux-mêmes les instruments de personnages plus haut placés, de ces meneurs de factions vaincus enfin par la sagesse du gouvernement ? C'est ce que l'instruction n'a pas éclairci ; mais il n'est guère possible d'en douter.

Le principal accusé, Fieschi, a fait des révélations qui semblent porter le cachet de la vérité la plus complète ; il regrette ses victimes : ses antécédents ont pu exciter quelque intérêt, mais qu'importe, sa conduite ne peut être justifiée et il doit être abandonné tout entier à la justice de la loi.

M. Martin (du Nord) raconte brièvement les faits déjà connus par les débats, la position de Fieschi, la manière dont il a lié connaissance avec Morey, comment celui-ci l'avait présenté à Pepin, la liaison de Boireau avec lui et la part que chacun d'eux a prise aux préparatifs de l'attentat.

L'accusation contre Fieschi ne demande aucun éclaircissement, les faits sont trop évidents. M. le procureur-général ne s'y attache pas.

Quant à Bescher, M. Martin se hâte de dire que cet accusé a dû être mis en état d'arrestation à cause de sa liaison avec Morey, et le fait grave de prêt de livret et de passeport pour Fieschi. L'instruction et les débats n'ont établi contre lui aucune nouvelle charge. La cour jugera dans sa sagesse si Bescher prêtant son livret et son passeport, savait qu'ils étaient destinés à Fieschi pour faciliter sa fuite après l'attentat, et non pas à un patriote poursuivi, ainsi qu'il l'avait dit lui-même. M. le procureur-général s'en réfère entièrement à elle.

M. Martin (du Nord) discute ensuite longuement les faits articulés contre Morey ; il cherche à faire ressortir le cachet de vérité empreint dans les

aveux de Fieschi, qui s'accordent si bien avec tout ce qu'ont établi les débats, la franchise des déclarations de Nina, qui après avoir nié... d'abord tout ce qui pouvait charger Morey, finit par avouer les confidences qu'elle en a reçues : confidences où l'on remarque encore le même accord avec les faits déjà établis.

Il cherche à justifier Nina de l'accusation de complicité. Morey et son défenseur ont cherché à s'élever contre elle. Elle ignorait toutes les manœuvres de Fieschi ; le carnet, pièce si importante du procès, ce n'est point elle, mais bien Morey qui a cherché à le faire disparaître.

Quant au système de défense adopté par l'accusé, M. Martin (du Nord), tout en convenant que ses dénégations ne manquent pas d'habileté, s'étonne que l'on ait pu avancer à l'audience que le premier devoir d'un accusé était de repousser l'accusation par tous les moyens, même en altérant la vérité. La vérité ne doit jamais être altérée en quelque circonstance que ce soit, qu'il ne doit se rendre complice de mensonges...

M. Dupont (vivement) : Me prenez-vous aussi pour complice. (Rumeur.) M. le président : N'interrompez pas.

M. le procureur-général passe ensuite à l'accusé Pepin ; il rappelle tous les faits énoncés par l'acte d'accusation, et fait remarquer la conduite embarrassée de l'accusé pendant tous les débats : Il insiste surtout sur son alliance avec la société des Droits de l'Homme où il avait été chef de section, et cherche à établir que ses projets régicides n'ont pu être sollicités que par ses relations avec les principaux chefs de cette société. Un fait que les débats n'ont pu éclaircir, c'est le propos tenu par Boireau et attribué à Pepin, d'une réunion au faubourg Saint-Jacques, où quarante individus armés auraient été prêts à se jeter sur la place publique. Peut-être que les ramifications de ce complot étaient bien plus étendues, et que la société des Droits de l'Homme n'y aurait pas été tout-à-fait étrangère.

M. le procureur-général continue à discuter toutes les charges élevées contre l'accusé et conclut à la culpabilité complète.

M. Martin (du Nord) passe à l'accusé Boireau : il s'appuie surtout sur la révélation du témoin Suireau, pour établir que l'accusé avait connaissance de l'attentat, mais qu'il n'y a point participé d'une manière complète, il rappelle l'achat de la barre de fer et accepte les explications données par l'accusé, mais il ne peut s'expliquer aussi bien le prêt du foret et les propos anarchiques tenus par l'accusé.

Pourtant, peignant ses révélations obtenues au milieu d'un combat moral dont la cour a conservé sans doute le souvenir, révélations dues aux larmes de l'accusé, le procureur-général réclame l'indulgence de la cour, indulgence méritée et par sa conduite antérieure et par sa jeunesse.

M. Martin (du Nord) termine par des considérations générales sur l'état des partis et le triomphe du principe monarchique, sur l'anarchie, un discours qui a duré trois heures et quart. Il demande si les publications républicaines, si les affiliations des sociétés secrètes n'ont pas été pour quelque chose dans cet horrible attentat, tout en reconnaissant que ces doctrines homicides n'ont pas été dans tous les esprits opposés au gouvernement, et quelqu'un des personnages les plus influents de l'opinion a cru devoir s'empreser de venir déclarer qu'un tel attentat était si éloigné de la pensée de ses amis politiques, que s'il en avait eu connaissance, il se serait hâté d'en avertir l'autorité.

M. le procureur-général termine en se félicitant sur le repos actuel de la France qui recueille aujourd'hui les fruits de la sagesse et de la conduite prudente du gouvernement.

M. le président : La séance va être suspendue pour un quart d'heure. Après on entendra les avocats.

M. Patorni (avocat de Fieschi), demande que l'audience soit remise à demain.

M. le président réplique que le réquisitoire n'ayant rien ajouté contre son client, il doit être prêt à parler.

Me Patorni s'excuse sur son état de santé, mais déclare que puisque M. le président le veut, il prendra la parole. La séance est suspendue.

A quatre moins cinq minutes, l'audience est reprise.

Me Patorni à la parole. Nobles pairs, une catastrophe effroyable ensanglante Paris le 28 juillet 1835. Le roi, entouré de ses fils et des hauts dignitaires de l'Etat, célébrait l'anniversaire de l'une des trois journées qui l'avaient élevé au trône, lorsqu'une explosion, justement nommée infernale, faillit réduire en poussière le roi, les princes, les dignitaires de l'Etat et le trône de juillet.

On crut un instant à une nouvelle révolution, car, assurément, le moyen d'atteindre ce but eût été de trancher les jours du monarque. Mais, il faut le proclamer bien haut, la providence veillait sur lui et sur sa famille ; car, environnés de morts et de mourant, le roi et les princes furent respectés par les balles homicides. 18 morts et 22 blessés, tel fut le résultat de cette bataille d'un nouveau genre, livrée à toute une dynastie, à tout un gouvernement.

Après avoir rappelé la procédure, Me Patorni ajoute : Fieschi reconnaît toute l'énormité de son crime, il ne dit point, comme certain criminel : si ce n'était pas fait je le ferais encore : bien loin de là, le nom de ses victimes résonne continuellement à ses oreilles, et leurs ombres ensanglantées se glissent toutes les nuits dans son cachot pour épouvanter son sommeil.

Il y a donc chez lui repentir et remords ; mais si le remords et le repentir trouvent grâce devant Dieu, ils n'en sauraient trouver devant le texte de nos lois pénales. A ses juges, il faut des justifications, il faut des moyens d'excuse ou d'atténuation, autorisés et prévus par les lois elles-mêmes. C'est la même tâche que je suis chargé de remplir, tâche pénible, tâche difficile aussi, mais aussi tâche non impossible.

Il est 4 heures et 1/2, la séance continue.

EXTERIEUR.

Correspondance particulière du CENSEUR.

On écrit de Berlin, le 31 janvier, que la mesure prise récemment contre les spéculations à terme sur les valeurs espagnoles, est le sujet de toutes les conversations. Les capitalistes sont épouvantés des bruits qui circulent sur une réduction prochaine de la dette nationale. L'augmentation du port de certains journaux étrangers s'étend aux feuilles anglaises ministérielles. Le Times, gazette tory, est exempté de cette rigueur, bien que ses articles contre Nicolas soient d'une violence extrême.

ESPAGNE. — D'après les lettres de la frontière d'Espagne du 6, la désertion des carlistes serait assez considérable. Le Prétendant n'en a pas moins envoyé une expédition de 250 hommes en Castille ; elle a passé l'Ebre et s'est rendue du côté de Soria, mais on croit qu'elle réussira difficilement à opérer des soulèvements.

Le but de Cordova paraît être d'étendre une ligne de troupes par le Bestan, jusqu'à Valcarlos, et d'envelopper les factieux ou de les forcer de se jeter dans la Guipuscoa.

— Nous avons des nouvelles de Madrid du 5.

La capitale et la plupart des provinces jouissaient d'une tranquillité profonde. Les électeurs paraissent en général très-décidés à nommer des députés libéraux et éclairés, mais aussi modérés que fermes. La hausse des fonds publics se soutenait. Une estafette partira désormais journellement de Madrid pour Paris.

ANGLETERRE. — Nous recevons des nouvelles du parlement anglais, en date d'avant-hier au soir. Dans la chambre des pairs, lord Londonderry avait annoncé qu'il interpellait le lendemain les ministres au sujet des affaires d'Espagne.

— L'époux de dona Maria a passé par Francfort, le 6. Il se rend, dit-on, à Londres, où il s'embarquera pour Lisbonne. Il voyage sous le nom de prince d'Oporto.

L'EPOQUE



LES SOIRÉES EUROPÉENNES

REVUE MENSUELLE, donnant ce qu'il y a de plus curieux dans la littérature européenne. — L'Époque est la plus forte des revues, et elle coûte néanmoins moitié moins cher que chacune des autres. — La première année est en vente. — Prix : un an 50 f. pour Paris, 55 f. pour la province, 45 f. pour l'étranger.

L'EPOQUE est divisée en cent actions, demi-actions et quarts d'actions. Les actions sont de 4,000 f. chaque, les demi-actions de 500 f., et les quarts d'actions de 250 f. A 4,000 abonnés, l'EPOQUE donnera 80,000 f. de bénéfices. Toute personne qui prendra une action, recevra un coupon d'action, contenant la reconnaissance de ses droits. — Un abonnement gratis.

Les prochains numéros de l'EPOQUE contiendront des articles de MM. DE LAMARTINE, DE GOLBÉRY, AUGUIS, DE CORBERON, J.-A. JUIN D'ALLAS, lord WIGMORE, H. BERTHAUD ; J.-N. MARESCHAL, Albert MONTÉMONT, MOLLEVULT, membre de l'Académie, Eugène LASSAILLY, DE SANTEUL. — Le numéro de janvier contiendra, entre autres sujets, SERAPHITA, de M. DE BALZAC ; un autre article très-étendu, ainsi que la critique littéraire de tous les ouvrages nouveaux. — Ceux qui désireront des renseignements sur les actes de société de l'Époque et du Voyageur, et sur les actions de ces deux entreprises, pourront s'adresser à Me GIRARD, notaire à Paris, rue de la Harpe, n. 29, chez lequel les actes sont déposés, et à Me BOURDEL, notaire à Tourny, canton d'Echos (Eure). Des actions sont déposées chez ces deux notaires. On peut aussi s'en procurer au bureau, n. 2, rue Pierre-Sarrazin, près l'École de Médecine, à Paris.

L'INTERPRÈTE,

Ou le Maître de Langues modernes,

A l'aide duquel on peut apprendre seul, l'anglais, l'allemand, le français, l'espagnol et l'italien.

Un vol. de 24 feuilles grand raisin in-4°. — 12 f. par la poste. (La 2<sup>e</sup> année est commencée.)

L'ENSEIGNEMENT

CATHOLIQUE. — Un beau volume in-18. — Prix, 3 f. et 3 f. 50 c. par la poste.

On souscrit à Paris, rue Pierre-Sarrazin, n. 2, près l'École de Médecine ;

A la LIBRAIRIE MODERNE, rue Richelieu, n. 30, et chez tous les correspondants de cet établissement. — On paie par des mandats sur la poste de Paris ; ces mandats sont délivrés par tous les directeurs de postes aux lettres. On adresse au bureau ces mandats dans des lettres affranchies.

LE VOYAGEUR,

OU LECTURES CHOISIES

SUR CE QU'IL Y A DE PLUS CURIEUX ET DE PLUS NOUVEAU DANS TOUS LES PAYS.

Une livraison par mois de 100 col. in-4°. Un an : 40 f. pour Paris, 42 f. pour la province, et 44 f. pour l'étranger. Histoire naturelle, Mœurs, Religion, Monuments, tout ce qui peut instruire ou intéresser, est dans le domaine du VOYAGEUR

LE VOYAGEUR est divisé en 500 actions de 150 f. chaque, en demi-actions de 75 f., et en quarts d'actions de 37 f. 50 c. Ceux qui prendront une action ou une demi-action auront un abonnement gratis et une part dans les bénéfices. Ceux qui prendront un quart d'action auront seulement un abonnement gratis pendant trois ans. Les actionnaires recevront immédiatement un coupon d'action qui contiendra la reconnaissance de leurs droits.

LE RÉPERTOIRE

CATHOLIQUE DES PRÉDICATEURS MODERNES,

SERMONS INÉDITS DES PLUS CÉLÈBRES PRÉDICATEURS,

2 vol. — 14 f. 50 c. et 17 f. 50 c. par la poste. — On souscrit pour l'année à 5 livr. pas mois, ou 60 par an, à 14 f. 50 c. par an

L'ANNUAIRE

ECCLÉSIASTIQUE POUR 1856, 1857 et 1858. — Un beau vol. in-18. — 2 f. et 2 f. 50 c. par la poste.

ANNONCES DIVERSES.

On demande à échanger des SOUS contre de l'argent, en faisant une remise de UN pour cent. S'adresser à l'Imprimerie du Journal.

(114-5) A PLACER. — Capitaux par hypothèques depuis 1,000 jusqu'à 100,000 fr., pour 10 ou 15 ans si on le désire. S'adresser à Me Chazal, notaire à Lyon, rue Lafont, n. 4.

(172-2) A VENDRE. — Fonds de MERCERIE et BONNETERIE, situé dans un bon quartier, avec ouvertures sur deux rues. S'adresser au bureau du Journal.

(190-4) A VENDRE. — Un fonds d'épicerie, situé place St-Nizier, n. 5. S'y adresser.



AVIS CONTRE LA FAUSSE CRINOLINE. Cachet signature Oudinot, seul type des cols en vraie crinoline Oudinot, apposé sur ses cols, cinq ans de durée ; brevétés à l'usage de l'armée ; ceux de luxe, chefs-d'œuvre d'industrie, ont fixé la vogue pour bals et soirées.

Dépôts à Lyon, chez MM. Allongue, marchand, rue Puits-Gaillot, et Giraud, marchand, rue Louis-le-Grand ; à Villefranche, chez M. Sapin-Giraud, négociant. (1878-27)

CORS AUX PIEDS.

Nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs une nouvelle Pommade contre les cors, oignons, durillons, dont l'usage guérit promptement et infailliblement. Dépôt à Lyon, chez M. Allongue, marchand de nouveautés, rue Puits-Gaillot, n. 3, et chez M. Clément, débitant de tabacs, rue St-Dominique, n. 13. (161-2)

RHUMES, TOUX ET CATARRHES.

Le sirop suivant la recette du professeur Chaussier, qui guérit promptement les rhumes, toux nerveuses, catarrhes, asthmes, coqueluches, etc., etc., se trouve chez MM. Guichard et Vernet, pharmaciens à Lyon, Maurel à St-Etienne, Vial à Roanne, Michel à Tarare. Prix du flacon : 2 fr. 50 c. (1434-5)

Bourse de Paris du 10 février 1836.

Cinq pour cent . . . . .	108 90	108 60	109 05	109 05
— fin courant . . . . .	109 40	109 15	109 20	109 40
Quatre pour cent . . . . .	102			
Trois pour cent . . . . .	80 20	80 15	80 20	80 50
— fin courant . . . . .	80 55	80 50	80 45	80 55

V. PENICAUD, Rédacteur en chef.